

**COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUILLET 2018**

Le Conseil Municipal a procédé aux délibérations suivantes :

- La détermination du loyer et l'attribution du nouveau logement communal au 4 rue de l'Abbaye.
- L'attribution du logement communal au 7 rue André du Vigneau
- Le renouvellement de la convention de transports scolaires avec la Région.
- Le remboursement de l'achat de 8 chaises pour le gîte communal.
- L'organisation d'un spectacle en 2019 dans le cadre de Festillésime 41.
- Le report du feu d'artifice au 14 juillet 2019 après annulation de celui de 2018 en raison de la pluie.
- Le devenir du Centre Equestre.
- Questions diverses.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Jean LÉGER